M. Joel: Je n'aimerais pas vous le dire.

M. Fortier: En d'autres mots, ce que je dis, c'est depuis quand faites-vous ces paquets à la demande des Postes?

M. Marchand: Cela ferait quinze ans au moins.

M. Joel: C'est assez long, cela.

Le sénateur Everett: Les Postes soutiennent qu'elles tâchent simplement de faire leurs frais dans les catégories de tarifs comme les tarifs règlementés. Est-ce que l'Association ou un de ses membres a estimé le coût réel pour les Postes de la distribution d'un magazine ou d'une publication d'affaires?

M. Mansfield: Il est plutôt difficile de faire ce calcul, sénateur. Il faut en réalité se trouver à l'intérieur des Postes pour savoir ce qui se passe.

M. Joel: Cela a une influence sur le service. Voilà pourquoi il est difficile d'y répondre. Est-ce que tel magazine sera acheminé à la convenance de tel sous-bureau de poste comme cela arrive, ou est-ce qu'il sera acheminé selon le moment où il a été reçu, et s'en occupera-t-on alors?

M. Fortier: Le service offert par les Postes s'est-il amélioré au cours des quinze dernières années?

M. Joel: Non.

M. Marchand: Il s'est détérioré.

M. Fortier: Vous payez beaucoup plus cher?

M. Marchand: Oui.

M. Fortier: Pour ce service détérioré?

M. Marchand: Oui. Nous ne pensons pas que ce soit la faute des usagers si l'équipement et les méthodes employés aux Postes ne sont pas à la hauteur et nous ne devrions pas avoir à payer pour cela.

Le sénateur Everett: Si les responsables d'une publication l'attachent en paquets et la trient de façon à la diviser par rondes postales, qu'en coûte-t-il aux Postes? Le tarif de fret, je suppose?

M. Joel: Je suis sûr qu'il y a là d'autres frais, sénateur?

Le sénateur Everett: Savez-vous lesquels?

M. Joel: Non, je ne suis pas des Postes.

Le président: Eh bien, sénateur, voilà une question que nous pouvons étudier ce soir.

M. Fortier: Quand on examine ces nouveaux tarifs, il est évident qu'au point de vue du tarif postal, il est plus économique de diminuer le poids du magazine d'autant qu'une once ou qu'un dixième d'once. Cette

prémisse étant acceptée, et nous la comprenons tous deux, pourrions-nous savoir combien de pages sont affectées par un dixième d'once dans le cas d'une magazine de grandeur standard, disons de 8½ par 11 pouces?

M. Joel: Combien de pages?

M. Fortier: Oui.

M. Joel: Encore là, il s'agit d'un facteur inconnu—le poids du papier utilisé, et il varie passablement. C'est une question difficile et il est difficile d'y répondre. Il pourrait s'agir d'une page si c'est un papier épais.

Le sénateur Smith: Bien, vous allez utiliser du papier léger maintenant n'est-ce pas?

M. Joel: Nous le ferons certainement. Il pourrait s'agir de deux pages.

M. Fortier: Bien, c'est de cet ordre de grandeur que nous parlons, n'est-ce pas?

M. Joel: Oui. Je crois—je ne sais pas si nous avons une réponse, mais il pourrait s'agir de jusqu'à quatre ou cinq pages. Il en serait ainsi dans le cas où le papier serait extrêmement léger.

M. Fortier: A votre connaissance, un membre de votre association a-t-il essayé cela?

M. Joel: Oh oui!

M. Fortier: Vous tentez de les battre sur leur propre terrain?

M. Joel: Nous tentons de maintenir nos prix à un niveau raisonnable. Une partie de nos coûts doit être calculée en tenant compte de la livraison postale.

M. Fortier: Vous devez peser beaucoup de choses ces jours-ci?

M. Marchand: Oui.

Le sénateur Smith: M. Joel, est-ce qu'il est beaucoup plus dispendieux d'utiliser du papier très léger?

M. Joel: Non, ce n'est pas plus dispendieux. Pour nous, cela constitue une économie mais pour certaines publications, le papier très léger ne convient pas. Nous n'en utilisons pas mais nous devons être prêts à assumer les tarifs postaux plus élevés qui en découlent.

Le président: Sénateur Everett?

Le sénateur Everett: Vous dites à la page neuf de votre mémoire, alinéa trente:

«Comme cette déclaration s'applique à la presse d'affaires, la création d'un conseil de presse n'est pas nécessaire.»

«En ce qui concerne la presse d'affaires, la formation d'un Conseil de presse ne serait pas nécessaire.»